



VILLE DE DOLE

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

**Séance du 30 juin 2017**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de procurations : 13  
Nombre de conseillers votants : 35  
Date de convocation : 23 juin 2017  
Date de publication : 07 juillet 2017

**Conseillers présents** : M. Jean-Marie SERMIER, Maire,  
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,  
M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Mme Isabelle MANGIN, M. Philippe  
JABOVISTE, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, M. Sevin KAYI, M.  
Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PÉCHINOT, M. Stéphane CHAMPANHET,  
Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine  
NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire  
BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Alexandre  
DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, M. Gilbert CARD, M. Ako  
HAMDAOUI, M. Jean BORDAT

**Conseillers absents ayant donné procuration :**

M. Mathieu BERTHAUD à M. Jean-Baptiste GAGNOUX  
Mme Isabelle DELAINE à Mme Catherine DEMORTIER  
Mme Frédérique DRAY à Mme Justine GRUET  
M. Pascal JOBEZ à Mme Laetitia CUSSEY  
M. Jean-Philippe LEFÈVRE à M. Jean-Pierre CUINET  
Mme Sylvette MARCHAND à Mme Isabelle MANGIN  
M. Paul ROCHE à M. Philippe JABOVISTE  
Mme Esther SCHLEGEL à Mme Nathalie JEANNET  
Mme Isabelle VOUTQUENNE à Mme Annie MAIRE-AMIOT  
Mme Françoise BARTHOULOT à M. Jean-Claude WAMBST  
Mme Phanie BOUVRET à M. Ako HAMDAOUI  
Mme Sylvie HEDIN à M. Gilbert CARD  
M. Jean-Pascal FICHÈRE à Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE (à partir  
de la DCM 17.30.06.49)

**Conseillers absents en cours de séance :**

M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 17.30.06.50-51) ; M. Daniel GERMOND  
(DCM 17.30.06.56-57-58-59) ; Mme Laetitia CUSSEY (DCM 17.30.06.62-  
63-64)

**Conseillers ayant quitté la séance :**

M. Ako HAMDAOUI (DCM 17.30.06.55)

**Référence**

N° 17.30.06.52

**Commission**

Fonctionnement de  
l'Institution

**Objet**

Indemnités de fonction des  
élus municipaux

**Secrétaire de séance**

Annie MAIRE-AMIOT

**Rapporteur**

Isabelle MANGIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Député-maire précise aux membres du Conseil Municipal que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué en raison de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique (passé de 1015 à 1022 au 1<sup>er</sup> janvier 2017) et de la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6% au 1<sup>er</sup> février 2017. Il ajoute que la délibération n°14.18.04.7 du 18 avril 2014 relative à la détermination des indemnités de fonction perçues par le Maire, les adjoints et les conseillers titulaires d'une délégation ayant été rédigée en précisant la valeur de l'indice brut, il y a lieu de la modifier.

Considérant que la commune de Dole appartient à la strate de 20 000 à 49 999 habitants, mais qu'elle est bénéficiaire du versement de la Dotation de Solidarité Urbaine, il est possible d'appliquer les barèmes de la strate démographique supérieure de 50 000 à 99 999 habitants,

Monsieur le Député-maire indique que l'enveloppe financière des indemnités est définie de la manière suivante :

- Indemnité du Maire : 110% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Produit de 44% de l'indice brut terminal de la fonction publique par le nombre d'adjoints (9).

Considérant en outre que la commune est chef-lieu d'arrondissement, et que ce caractère justifie l'autorisation des majorations d'indemnités de fonction prévues par les articles L2123-22 et R2123-23 du CGCT (+20% pour l'indemnité du Maire et 20% pour l'indemnité des adjoints), l'enveloppe globale pouvant être attribuée s'élèverait ainsi à **282 030,48 €**.

Vu l'avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l'Institution » du 23 juin 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** aux élus de la Ville de Dole (maire, adjoints et conseillers titulaires d'une délégation), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, des indemnités de fonction aux taux suivants :
  - **Maire** : 80,90% de l'indice brut terminal de la fonction publique (le pourcentage maximal applicable est de 80,90% puisqu'une partie de l'indemnité de fonction est écrêtée depuis le début du mandat)
  - **Adjoints** : 35,90% de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - **Conseillers délégués** : 10,36 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- **ATTRIBUE** au Maire délégué de GOUX, une indemnité au taux de 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au Budget Primitif 2017 – chapitre 65.

*Fait à Dole, le 30 juin 2017  
Pour extrait certifié conforme  
Le Député-maire*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Principale
- Pôle Moyens et Ressources/Finances/Ressources Humaines

Jean-Marie SERMIER



**Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal  
(annexé à la délibération)**

FONCTION	Prénom NOM	MONTANT MENSUEL BRUT au 1 <sup>er</sup> février 2017	POURCENTAGE INDICE BRUT TERMINAL FP
Maire	Jean-Marie SERMIER	3 131,36 €	80,90 (le pourcentage maximal applicable est de 80,90%, une partie de l'indemnité de fonction étant écartée)
1 <sup>er</sup> adjoint	Jean-Baptiste GAGNOUX	1 389,56 €	35,90
2 <sup>ème</sup> adjoint	Isabelle MANGIN	1 389,56 €	35,90
3 <sup>ème</sup> adjoint	Philippe JABOVISTE	1 389,56 €	35,90
4 <sup>ème</sup> adjoint	Jean-Philippe LEFEVRE	1 389,56 €	35,90
5 <sup>ème</sup> adjoint	Justine GRUET	1 389,56 €	35,90
6 <sup>ème</sup> adjoint	Daniel GERMOND	1 389,56 €	35,90
7 <sup>ème</sup> adjoint	Pascal JOBEZ	1 389,56 €	35,90
8 <sup>ème</sup> adjoint	Sylvette MARCHAND	1 389,56 €	35,90
9 <sup>ème</sup> adjoint	Frédérique DRAY	1 389,56 €	35,90
Conseiller délégué	Mathieu BERTHAUD	401,00 €	10,36
Conseiller délégué	Esther SCHLEGEL	401,00 €	10,36
Conseiller délégué	Catherine NONOTTE-BOUTON	401,00 €	10,36
Conseiller délégué	Sevin KAYI	401,00 €	10,36
Conseiller délégué	Alexandre DOUZENEL	401,00 €	10,36
Conseiller délégué	Jean-Pierre CUINET	401,00 €	10,36
Total mensuel		18 043,40 €	
<b>Total annuel</b>		<b>216 520,80 €</b>	

FONCTION	PRENOM NOM	MONTANT MENSUEL BRUT au 1 <sup>er</sup> février 2017	POURCENTAGE INDICE BRUT TERMINAL FP
Maire Délégué de GOUX	Isabelle GIROD	658,01 €	17
Total mensuel		658,01 €	
<b>Total annuel</b>		<b>7 896,12 €</b>	